

Descriptif de module 2401

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Radioprotection et assurance de la qualité

2026-2027

Code : S.RM.SO370.2401.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps
- ☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☒ Avoir validé le module 1401 et 1403

☐ Avoir suivi le module

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☐ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☐ Ab4 ☒ Ab5 ☐ Ab6 ☒ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4 ☐ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☐ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Assumer le rôle d'expert en radioprotection en diagnostic et en thérapie (niveau MP6) conformément aux bases légales et normes en vigueur (ORAP et ordonnances techniques)
- Appliquer de manière adéquate la législation, les recommandations et les guides de bonnes pratiques (radioprotection, administration des médicaments, dispositifs médicaux, etc.)
- Utiliser adéquatement le matériel pour assurer la surveillance et la sécurité du patient médicalisé
- Contribuer à l'assurance qualité institutionnelle (contrôles qualité, audits cliniques, application et optimisation des procédures en vigueur)

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Radioprotection opérationnelle et structurelle : Grandeurs opérationnelles, méthodes de travail, surveillance dosimétrique, gestion des déchets et sécurité des sources, transport de matières radioactives, incident.

Législation en radioprotection ; Tâches de l'expert en radioprotection.

Assurance de qualité et contrôles de qualité en imagerie médicale ; Audits cliniques

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Autre (préciser) : | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--|
| ☒ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Les enseignements de ce module comptent pour l'obtention du titre d'expert en radioprotection dans les secteurs de travail types B et C, conforme à l'Ordonnance du DFI sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de RP (OForm), pour les TRM HES.

9. Bibliographie principale

Se référer à chaque support de cours

10. Enseignant.e.s

I. Buchillier-Decka, C. Campeanu, S. De Labouchere, A. Dominguez, N. dos Santos, T. Fontaine, P. Gué Guerlin, A. Guyon Figueroa, R. Le Coultre, L. Marmy, O. Sautier ;

S. Tual, V. Iglesias.

Responsable de module : Ina Buchillier-Decka

Descriptif validé le 17.08.2026, **par** Laurence Flaction